

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 9 décembre 2022**

Date de la convocation : 5/12/2022
Date d'affichage : 5/12/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres votants par procuration : 6
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – DM 2022-002

L'an deux mil vingt-deux et le neuf décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Muriel HUGOL, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES,

Quorum : 13/15

Madame Stéphanie JEUNET est élue secrétaire.

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
675-042	Immobilisation	32 266.00	775	Produit de cessions	73 666.46
6761-042	Différence sur réalisation	41 400.46			
	Dépenses - total	73 666.46		Recettes - total	73 666.46

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			024	Produit de cessions	-73 666.46
			192-040	Plus ou moins value	41 400.46
			2111-040	Terrains nus	32 266.00
	Dépenses - total	0		Recettes - total	0

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le
Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 09/12/2022
034-213401979-20221209-DE_2022_064-DE